



Licencier cause de maladie sans passé au médecin du travail

Par **phlpp826**, le **05/04/2009** à **21:58**

Bonjour, j'ai travaillé comme femme de ménage pour un laboratoire en 1998 mes mon travail n'était pas femme de ménage plutôt aide laboratoire mes sans protection et sans formation fiche de paie marqué femme de ménage embochée voila ce que je fesai je vidée des pots formol avec des déché humains seins fétuse colon intestin tumeur mes yeux piquet et mon visage été tout rouge et je manqué d'air eles pot que je vidée il fallé néttayer et remettre étiquette du labo. Plaquette de frotti déjà utilisé il fallé néttayer et remettre des lamps+étiquette du labo je renpliqué des petit pots formol et des moyent je devez coupé avec acool90 avec de leux distillée et je renpliqué pots alcool 50 vaiselle de labo ou il fesai analise nettoyer spéculome je vidée les ponction les urine et des seringleet seringle vidée mette contenere les colli pour hopitals clinique médecins ces moi qui les préparé et il en avez beaucoup quand je disez au gens du labo que quand je vidée ses pots sa piqué au yeux et je manqué d'aire et que mon visage été rouge il ricollée et me disez que s'été les vapeur du formol et tuot ses chaire humains mon marqué moralement en 2001 je tombe malade la cpam me mes en longue maladie en 2001 j'usquent 2004 mes patron me licencie cause de maladie sans passé au médecin du travail moi je ne savez pas que ces produits été toxique sa comencé part des bronchit répétitive et des douleur au mains aupied au genoux et au dos j'ai été souvent rumatologue car j'avez souvent des déplacement lonbere et tout ses douleur etant toujours malade en 2006 je vez voir avocat qui voie mes contrat s et le dernier contrat d'embocheil ma dit que les contra n'été pas dans les normal il a prit mon dossier et au lieu dossier rnau lieu de faire appelle au prudhomme il attaque la cpam moi ne connéssé pas la loie il a fait trénée cette affaire il ma prie 1500 mon mari a été sur internet et des avocat mon dit que e n'été pas un bon avocat qu'il devez faire appelle au prudhomme qui a pas fait au paravent il n'été pas a sont compte maintenant il ya sont propre cabinet je ses que mes patron on de grande connéssence alor on al e droit dent poissonnée et roulé des petit ouvrier sans que ses gens sois punie je

suis totalement déssue de la justice j'ai fait appelle batonnier et j'ai demandée que mon argent me sois renduet que mon appelle au prudhomm sois compté a partir de 2006 on va voire si ce patonnier fait bien sont travail car je suis malade moralement et fisiquemant adrsse amail
phlpp826@aol.com